

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 janvier 2020**

L'an deux mil vingt, le dix janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1^{er} Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy –

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » : Suivi du dossier –

La vente de terrain à Territoire d'Energie Mayenne n'est pas finalisée et la réception des travaux d'implantation du pylône est en attente. Il est proposé de prendre contact avec Mme HOUDU de TE53 pour demander la sécurisation de l'accès à l'échelle du pylône.

COLLINE ST SYLVAIN : Echange de terrains –

Les documents et les plans de division parcellaire effectués par le Cabinet LANGEVIN de Meslay du Maine doivent être vérifiés par le service du Cadastre avant de pouvoir rédiger et signer l'acte d'échange.

DELIBERATION N° 2020/01 :

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF –

Vu les Lois n° 96-314 du 12 avril 1996 et n° 98-135 du 7 mars 1998,

Vu l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin d'assurer le règlement des frais de division parcellaire concernant la colline St Sylvain et des frais d'équipements pour l'aménagement du gîte communal,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

- Article 2113 : 774.00 €
- Article 2132 : 565.00 €

- ⇒ précise que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2020, lors de son adoption.

PASSERELLE AU DESSUS DE L'ERVE : Devis de réparation suite à sa dégradation –

Le devis de l'entreprise DENIAU d'un montant de 774.20 € pour la réparation de la passerelle dégradée en juillet 2019 sera transmis à l'assurance pour compléter le dossier de déclaration de sinistre.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP : Etude des devis -

L'étude des devis concernant l'accessibilité des bâtiments communaux ERP est reportée pour une prochaine réunion du Conseil Municipal.

SALLES COMMUNALES : Projet d'extension –

Mr Laurent COHIN, Architecte Conseil des PCC, en collaboration avec MM. DELATOUCHE et JOSSET, a étudié un nouveau projet d'extension des salles communales qui pourrait doubler la surface de la grande salle. D'autre part, il est constaté qu'un usage plus fréquent de ces salles nécessitera l'installation d'un portail coulissant côté rue. La réflexion suit son cours.

DELIBERATION N° 2020/02 :

CANTINE MUNICIPALE : Renouvellement du contrat annuel proposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de La Mayenne pour les autocontrôles en 2020 –

Mr le Maire présente le contrat annuel 2020 proposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de La Mayenne pour effectuer les autocontrôles à la cantine municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour renouveler le contrat avec le LDA 53 comprenant les analyses sur denrées, les contrôles de surfaces et les analyses sur chiffonnettes,
- ⇒ autorise Mr Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COEVRONS : Recensement des projets 2020 dans le cadre du Contrat de Ruralité –

La Communauté de Communes des Coëvrons recense les projets d'investissements 2020 qui pourraient être éligibles dans le cadre du Contrat de Ruralité. Malheureusement la date limite de dépôt étant dépassée, ce dossier sera revu l'an prochain.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COEVRONS : Dispositif du chantier citoyen argent de poche pour 2020 –

La commune n'a pas de projet de chantier citoyen argent de poche pour 2020, ayant déjà participé à ce dispositif.

DELIBERATION N° 2020/03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COEVRONS : Actions sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les ERP –

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux ERP devenant progressivement obligatoire, la Communauté de Communes des Coëvrons propose de participer à des conférences et des actions pour améliorer cette qualité et de désigner un référent communal.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte de participer à ces actions,
- désigne Mr Antoine JOSSET comme référent communal.

FLEURISSEMENT : Visite du Jury Régional –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le Jury Régional du label « Villes et Villages Fleuris » visitera la commune en juillet 2020. Le dossier de présentation sera à déposer le 15/06/2020 au plus tard.

PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX –

Il est procédé à la préparation de la cérémonie des Vœux prévue le samedi 18 janvier 2020 à 11 h dans les salles communales.

DELIBERATION N° 2020/04 :

ECOLE : Demande de participation au dispositif des petits déjeuners –

Mr le Maire présente une demande de Mme la Directrice de l'école publique de la commune pour participer au dispositif des petits déjeuners mis en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Cette opération est prise en charge par l'Etat à raison d'1€/enfant/petit déjeuner.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord pour participer à ce dispositif,
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

COURRIER DE LA FDSEA RELATIF A LA MISE EN PLACE DE MENUS VEGETARIENS DANS LES CANTINES MUNICIPALES –

Mr le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'un courrier de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Mayenne formulant ses inquiétudes concernant la mise en place de menus végétariens dans les cantines municipales.

MAGNETOSCOPE DU GITE COMMUNAL –

Le Conseil Municipal donne son accord pour le don du magnétoscope VHS du gîte communal à l'employée qui gère l'accueil des clients et le ménage du gîte.

CIRCULATION RUE DU GUE –

En raison de vitesses excessives constatées rue du Gué, il est demandé de rappeler aux parents d'élèves qui empruntent cette rue pour déposer leurs enfants à l'école, de contrôler leur conduite.